Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260305-2026_051-DE

DCM DU 5 MARS 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.051*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **5 mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 27 février 2026 - **Date d'affichage** : 9 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

24 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

5 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Julie AUBAUD, Awena KERLOC'H et Elsa ROUSSEL

5 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), et Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260305-2026_051-DE

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ COMMUN POUR DES PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX « INFRASTRUCTURES / VOIRIE / PETITES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT » - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DCM 2026.010

Vu le code de la commande publique et plus particulièrement l'article L.2113-6 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, Conseiller délégué en charge des Finances, Marchés publics et Suivi des contractualisations, rappelle à l'assemblée que par délibération n°26.010 du 22 janvier 2026, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commandes proposé par Liffré-Cormier Communauté pour lancer un marché commun pour des prestations de maîtrise d'œuvre pour des projets de travaux d'infrastructure, de voirie et de petites opérations d'aménagement, en recourant au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, la Commune de Liffré est intéressée par un marché de cette nature afin de répondre à ses besoins pour la réalisation d'esquisses, de plans et d'estimations financières, notamment pour de petits aménagements de type pistes cyclables, stationnement, accessibilité PMR, etc…

Dans la convention présentée, Liffré-Cormier Communauté était désignée coordonnateur du groupement et il était convenu que le coordonnateur avait en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles de la commande publique aboutissant au choix des prestataires, puis que chaque membre signe, notifie et suive l'exécution du contrat.

Liffré-Cormier Communauté a décidé de changer ces modalités afin que ce soit le coordonnateur qui signe et notifie le contrat, puis que chaque membre suive l'exécution du marché.

La convention de groupement de commandes jointe en annexe a été modifiée en ce sens.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché commun pour des prestations de maîtrise d'œuvre en Infrastructure, Voirie et Petites opérations d'aménagement ;
- APPROUVE la désignation Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe, ainsi que ses futurs éventuels avenants.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr